

## Intégration des étudiants handicapés aux établissements de l'enseignement supérieur

الكاتب: **hocine guersas - lamri ouadah**

univ de msila

Email: [hocinguer@yahoo.fr](mailto:hocinguer@yahoo.fr)

### Résumé :

L'intégration des étudiants handicapés ou à besoins particuliers dans les universités et établissements d'enseignement supérieur en général, n'a pas connu jusqu'à présent, des progrès significatifs tant dans les universités arabes en général que dans les universités algériennes en particulier, à l'instar des universités occidentales, malgré le nombre croissant d'étudiants handicapés enregistré d'une année à une autre, et en dépit des lois et règlements nationaux et internationaux qui prévoient la nécessité de soutenir la catégorie faible et vulnérable, qui a besoin de soins et d'attention dans tous les domaines de la vie (éducation, emploi, logement, etc ...). Le rôle de l'université est de recevoir, aider et faciliter l'intégration des étudiants issus de l'enseignement secondaire après l'obtention du bac, et leur offrir des possibilités d'étudier et de réussir comme leurs pairs normaux. Mais l'absence d'une politique claire pour intégrer ces éléments rend ce processus sans efficacité. Les étudiants handicapés font face à des difficultés et des obstacles non seulement dans l'aspect éducatif pédagogique, mais aussi dans d'autres aspects tels que le logement, l'alimentation, la mobilité et l'accès aux institutions d'accueil, ce qui le rend impératif pour les personnes en charge des affaires de l'enseignement supérieur à trouver des mécanismes pour atteindre l'efficacité nécessaire pour intégrer et activer cette catégorie dans les établissements universitaires.

### الملخص:

إن دمج الطلاب المعاقين أو ذوي الاحتياجات الخاصة في الجامعات ومؤسسات التعليم العالي بشكل عام، لم يعرف حتى الآن، تقدماً ملحوظاً سواء في الجامعات العربية عموماً أو في الجامعات في الجزائر على وجه التحديد كما هو الشأن بالنسبة للجامعات الغربية، رغم تزايد عدد لطلاب ذوي الإعاقة المسجلين في من سنة إلى أخرى في الجامعات، وعلى الرغم من القوانين واللوائح الوطنية والدولية التي تنص على ضرورة دعم هذه الفئة الضعيفة والهشة، والتي هي في حاجة إلى الرعاية والاهتمام في جميع مجالات الحياة (التعلم، العمل والسكن وغيرها...). فدور الجامعة يتمثل في استقبال ومساعدة وتسهيل إدماج الطلاب القادمين من التعليم الثانوي بعد حصولهم على شهادة البكالوريا وأن توفر لهم فرص الدراسة والنجاح مثل أقرانهم العاديين. ولكن عدم وجود سياسة واضحة لدمج هؤلاء جعل هذه العملية غير واضحة المعالم وبدون فعالية. فالطلبة المعاقين يواجهون صعوبات وعقبات ليس فقط في الجانب

التعليمي البيداغوجي، ولكن أيضا في جوانب أخرى مثل السكن والإطعام والتنقل وإمكانية الوصول إلى مؤسسات الاستقبال مما يحتم على القائمين على شؤون التعليم العالي إيجاد آليات لتحقيق الفعالية اللازمة لدمج وتمكين هذه الفئة في المؤسسات الجامعية.

## Introduction et problématique :

Le nombre de personnes en handicap dans le monde est en augmentation ,ainsi et selon l'organisation mondiale de la santé (OMS) ,la proportion de personnes en situation de handicap dans le monde s'élève à 15%.( Douchet et Al , 2013)

En matière d'éducation, la probabilité d'accéder, de rester et de progresser dans le système scolaire est plus faible pour les enfants en situation de handicap que pour les autres selon Le rapport mondial sur le handicap (2011). Le constat est le même concernant l'accès à l'enseignement supérieur où les taux de passage sont également plus faibles pour les personnes porteuses de handicap.(SCHNEIDER et al ,SD)

Or l'accès des personnes en situation de handicap aux établissements d'enseignement supérieur est un enjeu de grande importance. L'article 26 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme va dans ce sens : « l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite ». Il s'agit en effet d'offrir à chacun les mêmes chances en matière d'emploi et d'insertion sociale.Cependant des progrès significatifs en matière d'inclusion éducative ont déjà été réalisés grâce aux avancées législatives et aux initiatives d'associations (Douchet et Al , 2013,p4).

Les effectifs des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur et universitaire sont actuellement en hausse dans un certain nombre de pays.

Néanmoins, il reste encore un long chemin à parcourir avant que les universités ne soient en mesure de répondre à l'ensemble des besoins des étudiants en situation de handicap.En effet, les barrières et freins à leur inclusion sont encore nombreux : des lois et politiques encore insuffisants, des barrières socioculturelles liées au manque de connaissances et à la préexistence de croyances et préjugés autour du handicap, un manque d'accessibilité, des dispositifs spécifiques et des financements peu généralisés.

Dans le contexte de l'Algérie ,et depuis la création de l'université algérienne après l'indépendance ,le gouvernement algérien exprimait sa volonté de démocratiser l'enseignement en général et l'enseignement supérieur en particulier, et de le rendre ainsi accessible à tous les étudiants ayant obtenu leurs bac en fin du cycle d'enseignement secondaire.

Mais la démocratisation effective de l'accès à l'enseignement supérieur, le rendant concrètement accessible à tous, y reste au stade embryonnaire, car nécessitant des outils et des procédés adaptés à quelques franges spécifiques de la population. Nous en voulons pour preuve les statistiques qui montrent un très faible pourcentage des étudiants en situations de handicap inscrits dans les universités algériennes. Ce qui traduit l'ampleur de la marginalisation de ces étudiants qui sont les plus touchés par le décrochage et l'échec scolaire, se retrouvant implicitement les plus désavantagés dans l'accès à l'emploi. Il faudra donc agir sur tous les aspects qui perpétuent cette situation de marginalisation pour vaincre ce « pire ennemi de la communauté qu'est l'exclusion » (Peck ,1993, p73) : promouvoir toutes les politiques inclusives, allant de l'accessibilité aux soins et au logement, en passant par la mobilité et l'information, jusqu'aux loisirs et aux activités sportives.

Certes, il existe, au niveau international comme au niveau national, un arsenal juridique considérable dédié à la promotion et la protection des personnes ayant un handicap. Il y a également plusieurs projets relatifs à l'insertion sociale, scolaire et économique, programmés ou réalisés en collaborations avec des associations au profit de ces catégories sociales. Mais force est de constater que la voix des étudiants en situation de handicap exprime la souffrance et la détresse provoquées par un état de marginalisation vécue au quotidien. Cela traduit l'inefficacité ou l'insuffisance des actions menées jusque-là en faveur des personnes vivant avec un handicap en général<sup>5</sup> et envers ceux fréquentant l'enseignement supérieur en particulier.(Belbachir,2010)

Le present article veut en quelque sorte mettre en relief la réalité de l'enseignement des handicapés en algerie en comparaison avec d'autres pays occidentaux et arabes.

### **Aperçu historique :**

La notion de l'enseignement en faveur des personnes en situation de handicap a, depuis le 18ième siècle à nos jours, sans cesse réalisé des progrès. Un

des plus importants de ces progrès est l'enseignement inclusif qui s'impose de plus en plus à la place de l'enseignement spécial. En France, par exemple, ce sont Louis Braille et l'Abbé de l'Épée qui les premiers créèrent des instituts nationaux pour l'éducation des aveugles et des sourds (Eric, 2007, p7).

Pour le cas de l'expérience de Valentin Haüy, à titre illustratif, c'est en 1784 qu'il commençât à donner de l'instruction à un aveugle selon sa propre méthode, méthode de lettres en relief, et en 1785 il fut chargé par une société de philanthropie d'assurer l'éducation de ses enfants aveugles, tâche qu'il continua jusqu'à la fin de sa vie.

La diffusion dans d'autre pays des méthodes d'éducation des personnes en situation de handicap est, elle aussi, ancienne, puisque le Tsar de Russie, Alexandre 1er, fit venir Valentin Haüy à Saint-Pétersbourg en 1806, spécialement pour la création et la gestion d'une école pour jeunes aveugles. Par la suite, dans le sillage des luttes pour les droits civiques, « la remise en question de la mise à l'écart de ces élèves dans des établissements ou des classes spécialisés » (Université de Bédjaia, 2016) . fait son entrée dans les débats durant le XXIème siècle.

Cette remise en question de la méthode d'enseignement en classes spéciales des personnes en situation de handicap a, au fil du temps, renforcé le concept d'enseignement inclusif en promouvant le droit fondamental de l'élève à l'éducation dans un milieu qui accueille toutes les personnes et a bouleversé positivement les pratiques en introduisant dans l'enseignement des personnes en situation de handicap des méthodes basée sur l'insertion sociale.

Mais il reste encore un long chemin à parcourir pour atteindre l'objectif de l'Education pour tous de la communauté internationale (Université de Bédjaia (2016)), puisque des études récentes montrent que, dans les pays sous développés notamment, « le handicap est souvent un facteur plus important dans la relation à l'exclusion scolaire que le genre ou la localisation géographique (...) et avoir un parent handicapé augmente également la probabilité pour un enfant d'être déscolarisé » (Douchet et Al, 2013, p4).

### **Cadre politique et législatif algérien par rapport au handicap**

La Constitution algérienne garantit la défense individuelle ou collective des droits humains et l'article 41 en détermine le champ d'application, qui comprend les droits des personnes en situation de handicap La protection des droits des personnes en situation de handicap est de plus assurée par plusieurs instruments législatifs, dont le principal est la loi 02-09 du 8 mai 2002 relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées celle-ci contient des dispositions fondamentales relatives à la

prévention, à la définition du handicap et à l'éducation, à la formation professionnelle, la rééducation fonctionnelle et réadaptation, l'insertion et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap. D'autres domaines, tels que l'accès au régime d'assurance sociale, à l'enseignement spécialisé ou à l'aide sociale, ainsi que les dispositions relatives à l'accessibilité et à la formation et intégration professionnelle des personnes en situation de handicap font aussi l'objet de réglementation spécifique.

L'Algérie a aussi signé en 2007 le principal traité international de promotion et protection des droits des personnes en situation de handicap, la Convention des Nations Unies Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH) et l'a ratifiée par le décret présidentiel 09-188 du 12 mai 2009. Les politiques gouvernementales de soutien à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap sont pour la plupart centralisées au niveau du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme (MSNFCE).

Cette position fut réaffirmée en 2000 au Forum mondial sur l'éducation de Dakar (voir Cadre d'Action de Dakar – l'Education pour tous : tenir nos engagements collectifs).

Le paragraphe 1 de cette disposition prévoit, en effet, que : « Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation. En vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, les États Parties font en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre, tout au long de la vie, des possibilités d'éducation (...) » (www.academia.edu)

### **Le droit des personnes handicapées à l'éducation et/ou instruction**

L'éducation et/ou instruction est un droit fondamental de la personne humaine, universellement reconnue. Ce droit figure dans les principaux instruments internationaux de protection des droits de l'Homme<sup>28</sup> et a été, à maintes reprises, rappelé à l'occasion des différents forums ou conférences sur l'éducation pour tous.

Lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous qui se tint à Jomtien, en Thaïlande, du 5 au 9 mars 1990, le droit à l'éducation et/ou instruction fut reconnu comme étant « une condition indispensable, sinon suffisante, du développement de l'individu et de la société »<sup>29</sup>. C'est la raison pour laquelle il fallait rendre universel l'accès à l'éducation et la formation à l'horizon 2015.

La consécration d'un droit quelconque n'est viable et crédible que si son exercice est effectif. En conséquence, différentes législations nationales offrent désormais des possibilités d'éducation, de formation ou d'instruction afin que les personnes en situation de handicap puissent – sur la base de l'égalité des chances – accéder au système d'enseignement général, supérieur ou universitaire, conformément aux impératifs de l'article 24 de la CRDPH30. Les mesures prises dans divers Etats illustrent parfaitement la recherche de consolidation de cet impératif universel.

En Australie, la Loi fixant les normes relatives à l'éducation des personnes handicapées (Disability Standards for Education Act), adoptée en 2005, organisent un accès effectif des étudiants handicapés en imposant aux établissements de l'enseignement supérieur et universitaire de mettre en place les moyens d'accueil adaptés aux personnes en situation de handicap.

Aux Etats-Unis d'Amérique, la Loi appelée IDEA (Individuals with Disabilities Education Act), adoptée en 1975 puis amendée le 4 juin 1997, a permis l'installation de multiples services pour l'intégration des enfants (jusque 21 ans) dans les structures éducatives grâce au système d'aides de l'Etat. Conformément à la section 603, (a) de l'IDEA, un organe chargé de l'exécution de la loi et de la mise en place des programmes et activités liées à l'éducation des enfants en situation de handicap a été créé au sein de l'Office of Special Education and Rehabilitative Services du département en charge de l'Education. Il est connu sous le nom de : Office of Special Education Programs.

En Italie, la Loi du 5 février 1992 prévoit, en son article 13, l'adoption des mesures éducatives et le choix des supports didactiques appropriés afin de faciliter l'inclusion de la personne handicapée à l'université, notamment pour les personnes souffrant des maladies telles la dyslexie. Aussi la loi n°170 du 18 octobre 2010 dite « DSA » a-t-elle prévu la mise en place

En France, une « Charte Université-Handicap » a été adoptée en 2005. Un service d'accueil des étudiants handicapés est présent dans les universités françaises. Cette structure est dotée d'un certain nombre de missions spécifiques.

En Hongrie, la Loi de 2005 sur l'Enseignement supérieur prévoit que les personnes handicapées ont le droit de participer, en fonction de leur capacité, à l'enseignement supérieur ou universitaire.

En Pologne, les universités jouissent de la liberté d'adopter chacune sa propre politique en matière d'inclusion des étudiants en situation de handicap. Mais

l'Etat verse des subsides aux universités aux fins de prise en charge des frais scolaires et médicaux des étudiants en situation de handicap. (Beaucher,2002)

## **Réalité de L'inclusion des étudiants handicapés**

### **1.dans les universités occidentales :**

L'inclusion des étudiants handicapés dans les établissements supérieurs a traversé des phases très importantes dans les pays occidentaux ,ainsi en Angleterre ,ce processus a dépassé la phase d'accueil et des facilitations spécialisées a l'étape de recherche des solutions aux nombres importants et en hausse, des étudiants à besoins particuliers qui fréquentent les universités chaque année, avec l'augmentation de l'attente de ce que présentent ces universités de services.(Tudor,2007)

En France,on a adopté un catalogue de l'étudiant handicapé en 2007 après avoir dépassé l'étape d'accueil et de soutien des étudiants en handicap.

Au Canada ;Le nombre des étudiants handicapés inscrits aux universités du Québec est en croissance continue ou on a constaté une augmentation de 150% entre 2009 et 2014 ,c'est ainsi que le nombre des étudiants handicapés enregistré en 2009 était 3538 qui s'élève à 8223 en 2014.

Aux États-Unis, des études ont indiqué que les universités américaines sont fréquentées par un très grand nombre d'étudiants handicapés et leur fournir des services appropriés pour leur condition par le biais des centres de services qui contiennent un nombre de personnel qualifié en rapport avec le nombre de ces étudiants et bénéficient d'un soutien financier des parties à l'appui. (Pfeiffer et Schein, 2001 )

### **2.Dans le monde arabe :**

L'intégration des étudiants handicapés dans les universités des pays arabes a réalisé un essor considérable ;surtout le cas des étudiants à déficience visuelle (aveugles) ou un pays par exemple comme l'Egypte qui a réussi dans l'enseignement de cette catégorie en leur construisant un institut de musique ,et les autoriser à se rejoindre à Al- AZHAR .(wassif et Al,2010)

Quant au Royaume d'Arabie saoudite ,on a constaté la graduation d'un très grand nombre de personnes aveugles dans les universités saoudiennes, qui sont envoyés vers les pays européens pour des études post gradués de magister et de doctorat par le gouvernement saoudien, ainsi que trouver des emplois appropriés pour eux en rapport avec leurs besoins et leurs capacités, ce qui est la preuve de l'adoption d'une philosophie positive envers les étudiants à besoins

particuliers au royaume ( Direction des aveugles auprès la direction spéciale des programmes, 1985). C'est aussi que l'État du Qatar a qualifié certain nombre de personnes aveugles qui exercent maintenant des fonctions en rapport avec leurs capacités.(Elhadidi,1998)

En fin ,on cite le cas de la Jordanie qui a accepté les étudiants aveugles dès la construction de la première université au pays, ou ils sont admis dans les facultés de l'éducation , des lettres ,et des droits, et bénéficient des services et des facilitations pour pouvoir achever leurs études. En fin des années quatre vingt ,on a inauguré le premier club des étudiants aveugles qui est mis en activité en 1996 par la création d'une bibliothèque parlante.(Ibrahim,2001)

### **En Algérie :**

Malgré les efforts déployés par l'état algerien dans tous les domaines en faveurs des handicapés,(protection sociale, logement, emploi, education...) le secteur de l'enseignement superieur n'a pas connu des progressions significatives sauf quelques aménagements pour les handicapés moteurs pour faciliter leur accessibilité dans les établissements scilaires ,et généralement la réalité se caractérise ainsi :

1.L'absence des données et statistiques sur l'effectif des étudiants handicapés que se soit au niveau du ministère ou au niveau des universités.

2.l'absence d'un service ou organisme chargé de l'accueil et du soutien des étudiants handicapés.

3.La plupart des services présentés en faveurs des handicapés sont des services individualisés qui sont présentés par des personnes et non par des organisations officielles ou non officielles,ces serviceces allant entre le déplacement dans les établissements ou l'enregistrement des cours ,et désigner un compagnon durant les examens.

- Pour les aménagement de construction, ils sont disponibles à différents niveaux d'une université à une autre, et d'un bâtiment à un autre, mais ilne sont pas tous achevés pour toutes les universités. Comme ils sont également limités aux handicapées moteurs tels que les surfaces obliques avec l'absence presque complète d'ascenseurs.

-. Aides techniques : Malgré que certaines universités se tiennent à fournir des outils pour aider les étudiants handicapés, et se concentrent principalement sur la technologie et les ordinateurs ou les étudiant peuvent les utiliser dans des classes spéciales, et ce dans le cadre de sa responsabilité sociale envers les étudiants ayant des besoins particuliers, mais la nécessité reste la nécessité d'importants et urgents extrêmement utilitaires pour les personnes handicapées, et les universités doivent être fournis pour tous les besoins particuliers des élèves.

L'intérêt a été observé une harmonisation propre sourds et les aveugles et les autres, et que le droit de circuler facilement dans la plupart des bâtiments des universités algériennes reste insaisissable.

- Le manque de formation pour les enseignants des universités: regroupant toutes les autorités compétentes que la plupart des enseignants des universités et les équipes administratives ne possèdent pas les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer une vie décente et satisfaisante pour les étudiants handicapés au sein de l'université , sauf dans certains cas exceptionnels, ce qui est très peu, surtout en l'absence d'objets et de références structurelles qui portent la responsabilité de veiller à ce que les étudiants handicapés obtiennent tous leurs droits dans les universités.

- Les universités algériennes manque à un minimum de politiques et de règlements qui régissent et guident la vie universitaire pour les étudiants handicapés. Alors que la plupart des universités font face à chaque cas sur le point sans se référer à des normes spécifiques . Causer un gaspillage d'argent et d'efforts et de temps en plus de la préoccupation permanente pour les étudiants handicapés et le personnel universitaire de même, et donc un fossé entre les personnes handicapées et les équipes où ils devraient avoir le plus haut degré de professionnalisme et de compréhension .

- Conférences et séminaires qui traitent le sujet des personnes ayant des besoins spéciaux: note qu'il ya une pénurie de conférences et de séminaires concernés par l'enseignement et la réhabilitation des étudiants handicapés au niveau des universités algériennes.

### **Mécanismes proposés pour améliorer le soutien pédagogique pour les étudiants handicapés:**

#### **1-Creation d' un c service autonome pour l'accueuldes étudiants handicapés:**

Ce service doit être créé au niveau de tous les établissements d'enseignement supérieur où il est assigné la tâche de recevoir et de soutenir les étudiants ayant des besoins particuliers.

Ce centre doit être chargé de coordonner les différentes actions pour les étudiants handicapés à l'égard de fournir aux étudiants des informations, une assistance dans les procédures administratives, et leur aide dans la préparation du développement du projet éducatif et professionnel, et leur permettre aussi d'exploiter le matériel, les outils et les installations mises à leur disposition, ainsi que la création et les procédures de test de conditionnement ... etc.

Elle contribue à accorder des chances égales de réussite pour tous les élèves de même il les aide ainsi que sur le développement de leur autonomie par un groupe de consultants professionnels qui interfèrent en faveur des étudiants qui soumettent des fichiers contenant des documents de cas diagnostiqués, et justifient leur handicap. Il est à travers les documents présentés et les données disponibles ne les conseillers choisissent les mesures nécessaires pour surmonter les obstacles qui mettent ces étudiants désavantagés afin d'atteindre une des mesures justes pour le bénéfice de ceux-ci. (Chapleau et autres 0,2016)

### **Activer le rôle de l'enseignant pour soutenir et aider l'étudiant ayant un handicap:**

Le parcours accompli Parles étudiants en situation de handicap accompagnes de Leur conseiller ne Saurait etre complète Sans la Collaboration du Personnel enseignant, Et ce, a plusieurs Etapes du cheminement de l'étudiant en Situation de handicap à l'université. A ce volet, le role de l'enseignant est de collaborer a la mise en œuvre des mesures d'aménagement. Pour cela Il faut:

- 1 - Evaluer La faisabilité des mesures proposées en fonction du contexte particulier d'application.
- 2- Proposer Des solutions pour permettre a l'étudiant de réussir si les aménagements proposes s'avéraient impossibles a mettre en place
- 3- Offrir leur collaboration afin de déterminer quelles mesures devraient être mises en œuvre et comment elles devraient l'être
- 4 - Identifier les moyens pour assurer l'atteinte de l'obligation d'accommodement ou encore, les obstacles

A prévoir. (Chapleau et autres, 2011, p. 10)

### **Faire des adaptations lors des examens :**

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve :

majoration de temps supplémentaire ;

adaptation du support d'examen : transcription en braille du document ; agrandissement du document, examen oral, examen écrit ; espace à part ; secrétariat pour la rédaction manuelle ;

assistance d'un spécialiste des modes de communication des malentendants : interprète, codeur Langage Parlé Complété ; utilisation d'aides techniques : ordinateur, logiciels spécifiques ; possibilité de soins infirmiers ;

possibilité de se restaurer ;

### **présenter des aides techniques**

Les aides techniques se représentent ainsi : équipement adapté : logiciels spécifiques, écrans adaptés, postes informatiques adaptés braille, équipement en boucle magnétique, imprimante en braille, boucles magnétiques... ; mise en ligne de cours ou travaux dirigés ?

### **réaliser des aménagements et accompagnements pédagogiques**

Dans ce sens on peut citer : adaptation du cursus universitaire : aménagement de l'emploi du temps de la semaine, étalement du semestre ou de l'année ;

tutorat / monitorat par des professeurs et étudiants ;

accompagnement personnalisé aux stages et à l'emploi (lien avec des associations, programme spécifique) ;

#### **Mise à disposition des contenus de cours :**

prise de note ;

adaptations des contenus de cours : cours en format électronique, transcription en braille, agrandissement du document ; explications orales.

#### **Présenter des aides humaines dans la vie quotidienne :**

soutien sanitaire,

étudiant aidant,

assistant bibliothèque,

aide au transport,

#### **L'accessibilité physique**

l'accessibilité au site de l'université : places de stationnement réservé, circulation facilitée pour les fauteuils roulants, cheminements signalisés pour personnes mal et non voyantes ;

l'accessibilité des locaux de l'université : rampes, ascenseurs, places de parking réservées, sanitaires aménagés, signalétique en braille, lumières adaptées, largeur des portes adaptée, ...

#### **Les aides à la communication**

l'interprétariat en langue des signes,

le Codage Langue Parlée Complétée, ...

## Conclusion :

les étudiants handicapés constituent une catégorie importante dans la composition de la population étudiante qui nécessite une attention particulière de tous les acteurs dans le domaine de l'enseignement supérieur (administratiôn, enseignants ,)pour leur permettre de réussir dans leurs cycles d'apprentissage comme leurs paires normaux. L'inclusion sociale , les concepts et valeurs qui y sont rattaches nous amènent a préciser l'ensemble des rôles et des responsabilités de l'ensemble du personnel qui Intervient auprès des étudiants ayant des handicaps .Il faut se rappeler qu'a la base de cette volonté , il ya l'étudiant ,son intégration ,sa réussite académique.

## Bibliographie

1. Agathe Douchet et Al ,(2013), linclusion des étudiant en situation de handicap à l'échelle mondiale, université catholique de Lille, France.
2. Belbachir Nabila., « Les handicapés entre marginalisation et attente d'une intégration. Ils sont plus de 2 millions à vivre des situations d'exclusion en Algérie », Article publié dans La Tribune le 10 - 02 - 2010, [www.djazairess.com/fr/elwatan/49409](http://www.djazairess.com/fr/elwatan/49409).
- 3.David Pfeiffer, Andrea Schein(2001) A Comparative Study of Services to Disabled Students in Public Colleges and Universities in the United States and in Massachusetts, Disability Studies Quarterly Winter 2001, Volume 21, No. 1
4. Elhadidi , Mouna , et al. 1998, vers une stratégie nationale pour la prise en charge des personnes handicapées repose sur le concept de la réadaptation communautaire. Introduction au Conseil national pour le bien-être des personnes handicapées
- 5.Hélène Beaucher(2017) , scolarisation des élèves en situation de handicap en Europe, Crid, France .
- 6.Ibrahim Amine Elkharioti(2001) ,Les contraintes sociales, éducatives, psychologiques et l'inscription environnementale des étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur (www.qou.edu)
- 7.Nathalie Chapleau et autres(2011), Accueillir et soutenir les étudiants en situation d'handicap.

- 8.. PECK, S. (1993). La route de l'espoir : pacifisme et communauté. Paris : Flammarion.
- 9.. Plaisance Eric., « De la notion de déficience à celle de «besoin éducatif particulier» : de l'éducation spéciale à l'éducation partagée », 2007, Article en ligne sur [http://www.acmontpellier.fr/sections/pedagogie/reussite Educative pour/handicap](http://www.acmontpellier.fr/sections/pedagogie/reussite_Educative_pour/handicap), p.3, Cité in Coralie Le Brazidec. Inclusion scolaire d'élèves en situation de handicap au sein d'une classe élémentaire dans une école ordinaire. Education. 2014. <dumas-01097480>, p. 7.
10. SCHNEIDER M et al. We also count! The extent of moderate and severe reported disability and the nature of the disability experience in South Africa. Pretoria, Department of Health and CASE.
- 11.Tudor,S (2007) Training paraprofessionals to support students with disabilities in( [www.uvm.edu](http://www.uvm.edu))
12. Université de Bédjaia (2016) , L'enseignement inclusif pour l'intégration sociale en Algérie : Réalité et perspectives à la lumière des expériences aguerries », séminaire interdisciplinaire, [www.univ-bédjaia.dz](http://www.univ-bédjaia.dz).
- 13.[http://www.academia.edu/15689225/LInclusion Sociale des Personnes en Situation deHandicap dans la Wilaya dAlger](http://www.academia.edu/15689225/LInclusion_Sociale_des_Personnes_en_Situation_deHandicap_dans_la_Wilaya_dAlger)